



FICHE D'INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION

ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Identité de l'élève

NOM :

Numéro de portable :

Prénom :

Adresse postale :

Classe :

Adresse mail :

Responsable légal

☐ Parent 1 ☐ Parent 2 ☐ Tuteur ☐ Foyer ☐ Autre situation :

NOM :

Numéro de portable :

Prénom :

Adresse mail :

Adresse postale :

Responsable financier (si besoin)

☐ Parent 1 ☐ Parent 2 ☐ Tuteur ☐ Foyer ☐ Autre situation :

NOM :

Numéro de portable :

Prénom :

Adresse mail :

Adresse postale :

Pour valider la prise en compte de son inscription, tout élève doit fournir :

- ☐ 20€ par **chèque** à l'ordre de l'**Agent Comptable du Lycée du Saint Lambert** avec les nom, prénom et classe de l'élève au dos ou en **espèce** ;
- ☐ Une **attestation de quotient familial daté de moins de trois mois** ou **l'avis d'imposition des revenus de 2024 établi en 2025**
- ☐ Un **Relevé d'Identité Bancaire** (de préférence sous format A4)
- ☐ Une **photo – format d'identité**

Elève, je m'engage en m'inscrivant à respecter le règlement intérieur de l'établissement et les règles relatives au fonctionnement de la demi-pension. Le non-respect de ces règles pourra entraîner des sanctions allant jusqu'à l'exclusion définitive de l'établissement.

Fait à :

Signature de l'élève :

Date : / /

Signature du responsable :



Notes aux familles

Le service de restauration lycée polyvalent du BTP Saint Lambert propose à chaque élève inscrit un repas équilibré au prix fixé par la Région. La demi-pension ouvrira ses portes **le 8 septembre 2025**.

ATTENTION : Pour pouvoir déjeuner au lycée, l'élève doit :

- Réserver son repas **au plus tard 48h ouvrées avant le jour J.** (*Exemple : Pour déjeuner jeudi, il faut avoir réservé son repas avant lundi 18h*) ;
- S'assurer que **son compte est approvisionné** (*qu'il y ait de l'argent sur le compte de l'élève*).

Le repas peut être réservé sur internet (espace famille) ou à la borne dans le hall du bâtiment B.

Comment connaître le montant du tarif qui vous sera appliqué ?

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Tranche QF	≤ 183	≤ 353	≤ 518	≤ 689	≤ 874	≤ 1078	≤ 1333	≤ 1689	≤ 2388	> 2388
Tarif 2025	0.50 €	1.80 €	2.02 €	2.23 €	2.45 €	2.66 €	2.86 €	3.43 €	4.01 €	4.58 €

Attention : si votre dossier est incomplet le tarif maximal vous sera appliqué, soit 4,58€

Le tarif de la restauration, fixé par la Région Ile de France, est calculé en fonction du quotient familial (**attestation à fournir obligatoirement** à l'intendance et est valable pour l'année scolaire).

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ACCEPTÉ PAR LE
SERVICE INTENDANCE**